

# **BILAN DE COMPETENCES**

### **FICHE TECHNIQUE**

## Objectifs

Au regard de l'article L.6313-10 du code du travail, le bilan de compétences a pour objectif de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou d'une VAE

## ☐ Contenu/modalités de réalisation

Le demandeur bénéficie d'un rendez-vous d'information gratuit au cours duquel il est informé des conditions du déroulement, des méthodes et techniques mises en œuvre par la conseiller de son choix.

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases :

- <u>Phase préliminaire</u> permet de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche; de définir et d'analyser la nature de ses besoins; enfin de fixer des objectifs de travail.
- <u>Phase d'investigation</u> permet d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels; d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ; de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
- <u>Phase de conclusion</u> permet de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation; de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation; de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

La phase de conclusion du bilan de compétences, se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse. Ce dernier comprend : les circonstances du bilan ; compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées ; enfin, les éléments constitutifs du projet professionnel et/ou du projet de formation ainsi que les principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.

Aucune transmission à un tiers ne sera possible sans l'accord du bénéficiaire.

#### **MODALITES PRATIQUES**

## Qui peut en bénéficier

Salariés du secteur privé ou public, demandeurs d'emploi (la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi), personnes en situation de handicap (des aménagements sont possibles; nous contacter).

## Approche et méthode

Accompagnement personnalisé qui repose sur une entente de travail entre le Conseiller et le Bénéficiaire à travers un accord sur les objectifs de chaque entretien ou séquence de travail.

- A l'écoute, et soumis au secret professionnel, le conseiller apporte un soutien dans la démarche de construction d'un projet.
- Mobilisation d'outils psychométriques : logiciels d'aide à l'orientation, ressources en ligne, toujours en présence du Conseiller
- Mise en place de recherches documentaires, sur site ou sur le terrain
- Approche individualisée s'ajustant aux besoins spécifiques de la personne accueillie

### Durée et rythme

24heures maximum réparties sur 8 à 16 semaines, soit : 16 à 20 heures d'entretiens individuels en Centre de Bilan et 4 à 8 Heures de démarches et travail personnel

#### Nos sites

19/23 rue Léon Blum 13090 AIX EN PROVENCE

33 Avenue du Maréchal Juin 13700 MARIGNANE

#### Votre contact

Nathalie PALACIOS

**2**: 06 56 88 21 98

@:palaciosn@arborescence-emploi.fr

Notre intervenante est une Conseillère en orientation professionnelle, expérimentée en matière d'Accompagnement individualisé et Insertion professionnelle, disposant d'un diplôme et titres certifiants sa compétence.

### Coût du Bilan

840€ à 1400 € TTC

#### ☐ Financement possible

- Compte personnel de formation
- Pôle emploi si demandeur d'emploi
- OPCO de l'employeur si salarié